

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATANE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi, 6 mai 2013 à 20h00, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Monique A. Roy, conseillère au siège #1
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #4
 Monsieur Martin Pelletier, conseiller au siège #5
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20h00. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2013 (176.4 C.M.)
 - 6.2. Fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale
 - 6.3. Réflexion stratégique visant le renforcement collectif
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. Mandat à la Municipalité de Saint-Adelme pour l'achat de bornes sèches
 - 7.2. Mandat à la Municipalité de Saint-Adelme pour l'installation de bornes sèches
8. **Transport**
 - 8.1. Engagement d'un journalier pour le service des travaux publics
 - 8.2. Nivelage des chemins municipaux
 - 8.3. Achat et épandage d'abat-poussière pour les chemins municipaux
 - 8.4. Remplacement des panneaux d'identification des noms de rues
9. **Hygiène du milieu**
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Approbation des projets retenus dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier 2013
 - 10.2. Appui aux demandes d'aide financière présentées dans le cadre du Pacte rural
 - 10.3. Nouveau développement résidentiel – Autorisation de paiement
 - 10.4. Adhésion à l'ATR de la Gaspésie pour 2013-2014
 - 10.5. Aménagement du parc à l'entrée de la nouvelle rue des Souvenirs
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Approbation des états financiers vérifiés 2012 de l'Office municipal d'habitation
 - 11.2. Établissement des modalités relatives à l'implantation du terrain de jeux pour l'été 2013
 - 11.3. Tableau de pointage électronique à la patinoire municipale
 - 11.4. Participation et planification de la semaine de la municipalité
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Valérie Ouellet – Vente d'une lisière de terrain pour la propriété située au 7, rue des Pins
 - 13.2. Appui pour une étude d'impact sur la réforme de l'assurance-emploi
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

2013-083 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 6 mai 2013 tel que remis par le secrétaire-trésorier tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation du procès-verbal

2013-084 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2013

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 8 avril dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'approuver le procès-verbal du 8 avril 2013 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Présentation et adoption des comptes

2013-085 APPROBATION DES COMPTES AU 30 AVRIL 2013

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'avril 2013;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 avril 2013 :

Liste des comptes à payer au 30 avril 2013	49 137,45	\$
Liste des comptes payés d'avril 2013 (paiements directs préautorisés + chèques #5474 et #5475)	313 962,11	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #3445 au #3464)	11 847,02	\$
Total des comptes au 30 avril 2013	374 946,58	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'est soulevée.

6.1 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2013 (176.4 C.M.)

L'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2013 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est déposé conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*.

6.2 Fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale

2013-086 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL TOUS LES VENDREDIS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale soit pour les mois de juin, juillet et août. Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, assumera ces journées à même ses vacances annuelles. Les citoyens seront avisés via le bulletin d'information municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3 Réflexion stratégique visant le renforcement collectif

2013-087 RÉFLEXION STRATÉGIQUE VISANT LE RENFORCEMENT COLLECTIF ET LA CONSOLIDATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES

Considérant que le Conseil de la MRC de La Matanie demande aux municipalités locales en vertu de la résolution #274-04-13 de collaborer avec la MRC afin d'examiner les scénarios de renforcement collectif et de consolidation des communautés locales;

Considérant la correspondance du préfet de la MRC de La Matanie, Monsieur Pierre Thibodeau, en date du 19 avril 2013 expliquant la démarche de réflexion exploratoire proposée;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Baie-des-Sables est d'avis qu'il n'a pas lieu de collaborer et de s'engager à la démarche de réflexion ainsi qu'à une étude visant le renforcement collectif et la consolidation des communautés et institutions locales tel que proposé par la MRC de La Matanie.

Que copie de la résolution soit transmise à la MRC de La Matanie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.1 Mandat à la Municipalité de Saint-Adelme pour l'achat de bornes sèches

2013-088 MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME POUR L'ACHAT DE BORNES SÈCHES

Attendu que la Municipalité de Saint-Adelme propose aux municipalités participantes au Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie de préparer, en son nom intéressé, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé pour l'achat de bornes sèches;

Attendu qu'en vertu de l'article 14.3 du Code municipal du Québec, toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but d'accomplir en commun l'un ou l'autre des actes suivants :

- Obtenir du matériel, des matériaux ou des services;
- Contracter des assurances;
- Exécuter des travaux;
- Demander des soumissions pour l'adjudication de contrats.

Attendu que la Municipalité de Baie-des-Sables désire participer à cet achat regroupé pour se procurer une borne sèche nécessaire pour le schéma de couverture de risque incendie et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par la Municipalité de Saint-Adelme;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables confirme, comme la loi le permette, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par la Municipalité de Saint-Adelme;

Que pour adhérer à l'achat regroupé, les Municipalités devront faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables confie à la Municipalité de Saint-Adelme le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé pour se procurer des bornes sèches nécessaires au schéma de couverture de risques en sécurité d'incendie;

Que si la Municipalité de Saint-Adelme adjudge un contrat, les Municipalités participantes s'engagent à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que pour permettre à la Municipalité de Saint-Adelme de préparer son document d'appel d'offres, les Municipalités s'engagent à fournir les quantités dont elles auront besoin (une borne sèche en 2013);

Que les Municipalités reconnaissent, que la Municipalité de Saint-Adelme recevra, directement des municipalités, des frais de gestion, équivalent au coût d'affichage et d'inscription au Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec.

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à la Municipalité de Saint-Adelme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.2 Mandat à la Municipalité de Saint-Adelme pour l'installation de bornes sèches

2013-089 MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME POUR L'INSTALLATION DE BORNES SÈCHES

Attendu que la Municipalité de Saint-Adelme propose aux municipalités participantes au Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie de préparer, en son nom intéressé, un document d'appel d'offres pour l'installation regroupé de bornes sèches;

Attendu qu'en vertu de l'article 14.3 du Code municipal du Québec, toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but d'accomplir en commun l'un ou l'autre des actes suivants :

- Obtenir du matériel, des matériaux ou des services;
- Contracter des assurances;
- Exécuter des travaux;
- Demander des soumissions pour l'adjudication de contrats.

Attendu que la Municipalité de Baie-des-Sables désire participer à cet appel d'offres d'installation regroupé pour les bornes sèches nécessaires pour le schéma de couverture de risques en sécurité d'incendie et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par la Municipalité de Saint-Adelme;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables confirme, comme la loi le permette, son adhésion à ce regroupement d'appel d'offres d'installation géré par la Municipalité de Saint-Adelme;

Que pour adhérer à l'appel d'offres regroupé, les Municipalités devront faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public;

Que les Municipalités confient à la Municipalité de Saint-Adelme, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'installation regroupé pour des bornes sèches nécessaires au schéma de couverture de risques en sécurité d'incendie;

Que si la Municipalité de Saint-Adelme adjuge un contrat, les municipalités participantes s'engagent à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que pour permettre à la Municipalité de Saint-Adelme de préparer son document d'appel d'offres, les municipalités s'engagent à fournir les quantités dont elles auront besoin (une borne sèche à installer en 2013);

Que les municipalités reconnaissent, que la Municipalité de Saint-Adelme recevra, directement des municipalités, des frais de gestion, équivalent au coût d'affichage et d'inscription au Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec.

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à la Municipalité de Saint-Adelme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1 Engagement d'un journalier pour le service des travaux publics

2013-090 ENGAGEMENT DE MONSIEUR RÉAL RATTÉ À TITRE DE JOURNALIER

Considérant la résolution #2013-053 relative à l'ouverture d'un poste de journalier;

Considérant que nous avons reçu 28 curriculums vitae pour ce poste;

Considérant la recommandation d'embauche formulée par le comité d'analyse;

Considérant que le conseil municipal peut reconnaître l'ancienneté relative à des emplois connexes précédents selon la règle d'application numéro 5 de la politique salariale en vigueur et ainsi augmenter l'échelon d'embauche d'un nouvel employé;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu d'embaucher Monsieur Réal Ratté à titre de **journalier** selon les conditions suivantes :

- Il entre en fonction à partir du 27 mai 2013 (ou avant selon ses disponibilités) de manière saisonnière sur appel sous réserve d'une période de probation de 3 mois et se terminant le 27 août 2013;
- Son horaire de travail sera variable avec des périodes à temps plein et partiel selon les disponibilités budgétaires et le travail à effectuer;
- Son salaire sera établi en fonction de la politique salariale en vigueur (classe 6, échelon 5 : taux horaire de 14,04\$);
- Il agira sous l'autorité du directeur des travaux publics ou en son absence, sous l'autorité du directeur général et secrétaire-trésorier;
- Sans s'y limiter, ses tâches et ses responsabilités se résument comme suit:
 - Participe aux réparations et à l'entretien général des chemins municipaux;
 - Effectue l'entretien des terrains, des parcs et des équipements de plein air de la municipalité;
 - Aide à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout;
 - Participe, au besoin, aux travaux d'entretien général des bâtiments municipaux;
 - Aide au garage municipal lors des travaux d'entretien et de réparation de la machinerie;
 - Opère certaines machineries à l'occasion;
 - Effectue toute autre tâche connexe.

Il est également résolu d'embaucher Monsieur Julien Bélanger à titre de journalier pour une période temporaire, soit d'ici l'entrée en fonction de Monsieur Réal Ratté afin de combler les besoins

immédiats en main-d'œuvre. Son salaire sera établi en fonction de la politique salariale en vigueur (classe 6, échelon 1 : taux horaire de 12,48\$).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2 Nivelages des chemins municipaux

2013-091 AUTORISER LE NIVELAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à faire niveler pour une mise en forme de la chaussée des chemins municipaux par « Les Entreprises Marius Pelletier enr. » au tarif horaire de 90\$. Le nombre d'heures requis pour ces travaux printaniers est estimé à 20 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3 Achat et épandage d'abat poussière pour les chemins municipaux

2013-092 ACHAT ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE POUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'autoriser l'achat de 5 mètres cubes d'abat-poussière (chlorure de magnésium liquide concentré à 30%) chez « Les Aménagements Lamontagne » au montant de 1 950\$ plus les taxes et d'effectuer l'épandage de l'abat-poussière aux mêmes endroits que dans les années passées, soit sur une distance d'environ 120 mètres en face des résidences et aux intersections selon un taux d'épandage de 3 000 litres par kilomètre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.4 Remplacement des panneaux d'identification des noms de rues

2013-093 REEMPLACEMENT DES PANNEAUX D'IDENTIFICATION DES NOMS DE RUES

Considérant le projet du comité d'embellissement et du tourisme de Baie-des-Sables en 2012 visant le remplacement des panneaux d'identification des noms de rues;

Considérant que les sommes ont été prévus au programme triennal des immobilisations en 2013;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'accepter les soumissions de Signalisation de l'Est suivantes :

- Soumission numéro 358 en date du 17 avril 2013 pour la fourniture d'un panneau « épreuve » pour la rue des Souvenirs de couleur rouge incluant le montage des armoiries en image vectorielle au montant de 171,82\$ plus les taxes;
- Soumission numéro 365 en date du 25 avril 2013 pour la fourniture de 48 panneaux d'identification de couleur rouge pour l'ensemble des noms de rues de la municipalité au montant de 3 021,62\$ plus les taxes;
- Soumission numéro 368 en date du 29 avril 2013 pour la fourniture de supports en « T » et adaptateurs en croix au montant de 411,30\$ plus les taxes.

Le directeur des travaux publics procèdera au remplacement de ces dernières graduellement dans les semaines suivant la réception des nouveaux panneaux.

Le financement de cette dépense d'investissement évaluée à 3 604,74\$ plus les taxes se fera à même le Fonds Cartier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1 Approbation des projets retenus dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier 2013

2013-094 VERSEMENT DU FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER POUR L'ANNÉE 2013

Considérant l'article 1.4 de l'entente concernant les contributions volontaires du promoteur « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. »;

Considérant les recommandations émises par la Corporation de développement de Baie-des-Sables pour le versement des aides financières dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier pour l'année 2013;

Considérant que le montant du Fonds de visibilité Cartier pour 2013 est de 25 508,89\$;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'accepter les projets retenus par le conseil d'administration de la Corporation de développement de Baie-des-Sables lors de sa réunion du 24 avril 2013 et de demander à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » de verser les sommes suivantes directement aux organismes retenus :

VOLET I	
Organismes retenus	Montant
Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables	140,84\$
Garde paroissiale de Baie-des-Sables	70,42\$
Association des locataires de la Villa Notre-Dame	422,52\$
Comité culturel de Baie-des-Sables	633,78\$
Comité des pompiers volontaires de Baie-des-Sables	422,52\$
Comité des loisirs de Baie-des-Sables	633,78\$
Comité des loisirs de Baie-des-Sables (comité du local ô jeunes)	211,26\$
Club de ski de fond de Baie-des-Sables	422,52\$
Dekhockey Baie-des-Sables	281,68\$
Cercle de Fermière de Baie-des-Sables	774,80\$
La Fabrique de Baie-des-Sables	492,94\$
Comité de la bibliothèque de Baie-des-Sables	422,52\$
Comité d'embellissement et du tourisme de Baie-des-Sables	70,42\$
TOTAL – VOLET I	5 000,00\$

VOLET II				
(montant disponible en 2013 : 20 508,89\$)				
Organismes retenus	Montant accepté	Montant déjà versé	Montant à verser	Retenue (ou solde)
Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables (Construction de la résidence pour personnes âgées et boîtes à fleurs)	7 600,00\$	0,00\$	7 600,00\$	0,00\$
École Assomption de Baie-des-Sables (Cours de natation)	1 925,00\$	0,00\$	1 443,75\$	481,25\$
Association des locataires de la Villa Notre-Dame (Jardin communautaire)	260,00\$	0,00\$	260,00\$	0,00\$
Dekhockey Baie-des-Sables (Gradins pour les spectateurs)	5 000,00\$	0,00\$	3 750,00\$	1 250,00\$
Chorale de la Baie (Système de projection de chants)	150,00\$	0,00\$	150,00\$	0,00\$
Comité d'embellissement et du tourisme de Baie-des-Sables (Embellissement du cimetière)	3000,00\$	0,00\$	2 250,00\$	750,00\$
Cercle de Fermière de Baie-des-Sables (Métier à tisser pour échantillon)	1 383,00\$	0,00\$	1 037,25\$	345,75\$
TOTAL AFFECTATION – VOLET II	19 318,00\$	0,00\$	16 491,00\$	2 827,00\$
SOLDE NON AFFECTÉ (DISPONIBLE)	1 190,89\$			

Les aides financières dans le cadre du volet II seront versées de la manière suivante lorsqu'elle excède la somme de 1 000 \$: 75% du montant à la signature de l'entente et 25% au dépôt du rapport final. L'entente relative au projet retenu dans le volet II pour Dekhockey Baie-des-Sables devra prévoir une clause à l'effet que l'équipement devra demeurer sur le territoire de Baie-des-Sables.

Il est également résolu de féliciter les membres du comité d'analyse et la Corporation de développement pour leur travail.

Que copie de cette résolution soit transmise à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2 Appui aux demandes d'aide financière présentées dans le cadre du Pacte rural

2013-095 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BAIE-DES-SABLES – ENSEIGNE EXTÉRIEURE IDENTIFIANT LA VILLA NOTRE-DAME ET INSTALLATION DE BOÎTES À FLEURS

Considérant la présentation d'une demande d'aide financière en date du 1^{er} mai 2013 par l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables dans le cadre du *Pacte rural*;

Considérant que le projet consiste à installer une enseigne extérieure identifiant la Villa Notre-Dame et l'achat et l'installation de boîtes à fleurs;

Considérant que le coût total du projet est de 4 936 \$ et que le montant demandé au *Pacte rural* est de 3 949 \$;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'appuyer l'OMH de Baie-des-Sables dans son projet d'installation d'une enseigne extérieure identifiant la Villa Notre-Dame et de boîtes à fleurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2013-096 ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LA VILLA NOTRE-DAME ET DE LA RÉSIDENCE DES SABLES – CULTURE AU JARDIN COMMUNAUTAIRE

Considérant la présentation d'une demande d'aide financière en date du 1^{er} mai 2013 par l'Association des locataires de la Villa Notre-Dame et de la Résidence des Sables dans le cadre du *Pacte rural*;

Considérant que le projet consiste à installer des bacs à légumes sur table;

Considérant que le coût total du projet est de 1 740 \$ et que le montant demandé au *Pacte rural* est de 1 390 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu d'appuyer l'Association des locataires de la Villa Notre-Dame et de la Résidence des Sables dans son projet d'aménagement d'un jardin communautaire dans le Parc des générations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.3 Nouveau développement résidentiel – Autorisation de paiement

2013-097 NOUVEAU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL (RUE DES SOUVENIRS) – AUTORISATION DE PAIEMENT

Considérant le *Règlement municipal numéro 2010-02 portant sur les ententes relatives aux travaux municipaux* adoptés en vertu des articles 145.21 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant la résolution municipale #2011-104 acceptant le plan d'avant-projet du promoteur ainsi que son lotissement;

Considérant la résolution municipale #2011-201 autorisant la signature du protocole d'entente avec le promoteur « 9205-4873 Québec inc. » pour l'exécution des travaux établissant une nouvelle rue et générant 17 terrains résidentiels dans la zone 12-R de la municipalité;

Considérant la résolution municipale #2011-244 approuvant les plans et devis d'exécution des travaux établissant une nouvelle rue avec services et générant 17 terrains résidentiels dans la zone 12-R de la municipalité;

Considérant qu'un premier paiement des sommes dues à l'entrepreneur a été autorisé et effectué en vertu de la résolution municipale #2012-131, soit un montant de 52 500 \$ plus les taxes applicables sur le 210 000 \$ soit 10 500 \$ en TPS et 20 947,50 \$ en TVQ pour un paiement total de 83 947,50 \$;

Considérant que les travaux ont été effectués en grande partie par l'entrepreneur et que ce dernier demande à la municipalité le paiement prévu à la fin des travaux en vertu des modalités de paiement prévu à l'entente;

Considérant que les éléments suivants ont été produits par le promoteur et/ou l'entrepreneur :

- Recommandation émise par l'ingénieur, Monsieur Philippe Savard, à la municipalité relative à l'acceptation définitive des travaux réalisés par l'entrepreneur en date du 11 janvier 2013;
- Lettre de garantie bancaire inconditionnelle et irrévocable d'un montant de 35 000 \$ valide pour une période de deux (2) ans garantissant la qualité de tous les travaux dont il assume l'exécution;
- Déclaration solennelle et quittance produit par le promoteur en date du 17 septembre 2012 à l'effet qu'aucune somme n'est dû à l'entrepreneur, à tout autre contractant, sous-traitant, fournisseurs ou employés de ceux-ci pour les travaux visés et les matériaux fournis;
- Preuves à l'effet que le paiement des fournisseurs de biens et services a été entièrement acquitté par le promoteur (Construction Renaud St-Laurent, Monsieur Philippe Savard, Les Entreprises L. Michaud & fils (1982) inc., Groupe Béton provincial, Wolseley Canada, Ferme Marie-Jacques Bélanger, Les Entreprises Gilles Fournier).

Considérant qu'une liste de déficiences et/ou de travaux à compléter a été produit par les représentants de la municipalité;

Considérant que la municipalité accepte les éléments tels que construits suivants :

- l'installation de bornes de drainages de marque Mueller au lieu de marque Clow, style 33 avec sortie de 2½ pouces tel qu'exigé par l'ordre de modification #1;
- l'installation de valves des entrées de service non drainante contrairement à l'ordre de modification #1;
- le poteau électrique à la sortie ouest ne soit pas installé à la limite de l'emprise de la rue tel qu'indiqué sur le plan pour construction.

Considérant que l'entrepreneur reconnaît que certains travaux sont à compléter ou corriger;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu d'autoriser le paiement prévu à la fin des travaux au montant de 50 295 \$ en tenant compte de l'ajustement de la TVQ au montant de 2 205 \$ étant donné que l'entente a été conclue en 2011 (taux de taxes 2011). Cette autorisation de paiement n'est pas une acceptation définitive des travaux réalisés par l'entrepreneur. Ce dernier devra compléter les éléments et travaux suivants :

- Fournir une copie sur support papier et électronique des plans des travaux tels que construits détaillée incluant le niveau d'élévation des conduites dans le sol (profondeur);
- Effectuer et fournir le rapport d'inspection des conduites sanitaires par une firme spécialisée à l'aide d'une caméra telle qu'exigée par l'ordre de modification #1;
- Remplacer les couvercles des regards d'égout sanitaire ou colmater les trous présents sur ces derniers;
- Compléter la surface de roulement de la rue en augmentant l'épaisseur du concassé, en augmentant la largeur de la surface de roulement, en améliorant les rayons de courbure de la rue

et des sorties comme sur les plans pour construction et en nivelant et compactant le matériel présent;

- Nivelier le terrain du parc qui sera cédé à la municipalité.

La municipalité se réserve le droit de retenir les prochains paiements prévus à l'entente d'une somme résiduelle de 105 000\$, en tout ou en partie. Tous les paiements relatifs à cette entente s'effectueront à même le Fonds Cartier.

Que copie de cette résolution soit transmise au promoteur et à l'entrepreneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.4 Adhésion à l'ATR de la Gaspésie pour 2013-2014

2013-098 COTISATION À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE POUR 2013-2014

Considérant que l'adhésion à l'Association touristique régionale (ATR) de la Gaspésie permet d'inscrire la municipalité de Baie-des-Sables dans le guide touristique officiel annuel de la Gaspésie;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu de renouveler la cotisation de base pour la municipalité auprès de l'Association touristique régionale (ATR) de la Gaspésie pour la période 2013-2014 au montant de 415,64 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.5 Aménagement du parc à l'entrée de la nouvelle rue des Souvenirs

Le comité d'embellissement et du tourisme sera consulté afin de connaître leurs suggestions pour l'aménagement du parc à l'entrée de la nouvelle rue des Souvenirs.

11.1 Approbation des états financiers vérifiés 2012 de l'Office municipal d'habitation

2013-099 APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2012 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BAIE-DES-SABLES

Considérant que le conseil municipal doit approuver chaque année les états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des états financiers vérifiés 2012 tels que préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu d'accepter les états financiers vérifiés 2012 de l'Office municipal d'habitation ayant un déficit d'exercice de 44 412 \$ et une contribution municipale de 4 442 \$. La municipalité doit à l'Office municipal d'habitation une somme de 268 \$ au 31 décembre 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2 Établissement des modalités relatives à l'implantation du terrain de jeux pour l'été 2013

2013-100 ÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS RELATIVES À L'IMPLANTATION DU TERRAIN DE JEUX POUR L'ÉTÉ 2013

Considérant le désir du conseil municipal de mettre en place un camp d'été pour les jeunes de Baie-des-Sables en vertu de la résolution #2013-035;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'établir les modalités suivantes pour le terrain de jeux à l'été 2013 :

- Invitation aux parents de Baie-des-Sables à inscrire leurs jeunes par le biais du bulletin municipal ou d'un communiqué et sur le site Internet de la municipalité;
- Clientèle admissible : jeunes âgés de 5 à 12 ans;
- Période d'inscription : du 3 juin au 21 juin 2013;
- Fiche d'inscription complétée et signée par les parents à remettre au bureau de la municipalité;
- Frais d'inscription de 20\$ par enfants pour la saison à remettre avec la fiche d'inscription;
- Tous les frais d'inscription recueillis serviront à financer les activités et les sorties;
- Période d'opération : du 2 juillet au 9 août 2013 (6 semaines);
- Horaire d'ouverture : 8h00 à 17h30 (9h30 par jour);
- Des pénalités de 10 \$ par tranche de 15 minutes de retard seront imposées aux parents ne respectant pas l'horaire de fermeture du terrain de jeux. Après 3 récidives, l'enfant se verra interdire l'accès au terrain de jeux pour toute la durée du projet sans remboursement des frais d'inscription;
- Une feuille de directives sera remise à chaque parent au début du terrain de jeux (habillement, quoi apporter, règlements, comportement, etc.);
- La programmation des activités sera remise chaque semaine aux parents;
- Une grille des présences au terrain de jeux sera également complétée par les animateurs.

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution et assurer le bon déroulement du terrain de jeux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3 Tableau de pointage électronique à la patinoire municipale

2013-101 INSTALLATION D'UN TABLEAU DE POINTAGE ÉLECTRONIQUE À LA PATINOIRE MUNICIPALE

Considérant la résolution #2013-036 relative à la présentation d'une demande d'aide financière au pacte rural pour l'installation d'un tableau de pointage électronique à la patinoire municipale;

Considérant l'acceptation de la demande par la MRC de La Matanie en vertu de la résolution #188-03-13 adoptée le 27 mars dernier;

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux prochaines étapes de réalisation de ce projet;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu :

- De demander à Dekhockey Baie-des-Sables et ses partenaires de verser à la municipalité sa contribution au projet incluant les diverses subventions et commandites reçues;
- D'autoriser l'achat du tableau de pointage électronique chez Distribution Sports et Loisirs au montant de 11 739\$ plus les taxes selon la soumission numéro 27921 en date du 8 avril 2013;
- D'autoriser l'achat d'un filet protecteur de 15 pieds d hauteur par 100 pieds de longueur au montant approximatif de 1 100\$ plus les taxes;
- D'autoriser l'achat chez Matériaux G. Ouellet de bois traité et de fournitures diverses requis à la fabrication d'une structure pour recevoir le tableau au montant approximatif de 500\$ plus les taxes;
- D'autoriser le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, à procéder aux travaux d'installation du tableau tels que l'installation des poteaux (4 unités) et la fabrication de la structure en bois traité;
- D'autoriser une dépense au montant approximatif de 1 000\$ plus les taxes pour la location d'une nacelle et les services d'un maître électricien;
- D'autoriser le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, à compléter et signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution (lettres, autorisations, permis, etc.);
- D'affecter à la réalisation de ce projet les sommes disponibles suivantes :
 - La contribution de Dekhockey Baie-des-Sables et de ses partenaires d'un montant approximatif de 7 500\$;
 - L'aide financière équivalente à 50% des coûts du projet (maximum 12 000\$) dans le cadre du Pacte rural.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.4 Participation et planification de la semaine de la municipalité

2013-102 PARTICIPATION À LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant le désir du conseil municipal de participer à la semaine de la municipalité qui aura lieu du 2 au 8 juin 2013 sous le thème « Ensemble, pour une communauté en action! »;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu que la municipalité participe à la semaine de la municipalité en organisant les activités suivantes :

- Inviter la population à une soirée musique et danse à la salle du centre communautaire;
- Offrir un goûter (vin, fromage, petites bouchées, breuvages, etc.);
- Effectuer une présentation du site Internet de la municipalité;
- Effectuer la remise officielle des commandites dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier;
- Demander aux organismes locaux des photos de leurs activités et un hommage à un de leurs membres si désiré;
- Inviter un(e) jeune du secondaire à devenir maire ou mairesse d'un jour lors de la séance du conseil du 3 juin 2013;
- Lancer une invitation spéciale aux nouveaux arrivants, leur préparer une table spécialement pour eux et leur remettre une pochette d'information;
- Mettre à la disponibilité des gens un dépliant d'information avec les différents groupes communautaires ainsi que la carte socio-économique de Baie-des-Sables;
- Si possible, présenter une partie de Dekhockey en collaboration avec la ligue locale;
- Inscrire les activités prévues dans le site Web du Ministère des Affaires municipales et en faire la promotion dans le bulletin municipal.

La directrice générale adjointe, Madame Huguette Marcoux, sera responsable de la planification et de la préparation de cet événement. S'il y a lieu, un permis de boisson alcoolisée sera demandé auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJQ)*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. Suivi de la dernière période de questions

- Remplacement du panneau de signalisation (arrêt) endommagé sur la route Lepage.

13. Divers

13.2 Valérie Ouellet – Vente d'une lisière de terrain pour la propriété située au 7, rue des Pins

Le conseiller au siège #3, Monsieur Damien Ouellet, divulgue la nature générale de son intérêt avant le début des délibérations sur cette question (liens familiaux avec les acquéreurs) et s'abstient de participer à celles-ci et de voter conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

2013-103 CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AUX PROPRIÉTAIRES DU 7, RUE DES PINS

Considérant que les nouveaux propriétaires de la résidence située au 7, rue des Pins à Baie-des-Sables, désirent acquérir une parcelle de terrain d'une partie du lot 195-1 appartenant à la municipalité afin de régulariser la situation et ainsi vendre leur propriété;

Considérant le plan préliminaire produit par Jean-Marc Michaud, arpenteur géomètre, en date du 12 novembre 2012;

Considérant qu'une partie du garage arrière, une partie de l'auvent et le muret de béton empiètent sur la partie du lot 195-1 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame de L'Assomption de MacNider, terrain appartenant au centre communautaire de Baie-des-Sables;

Considérant que la demande vise uniquement une lisière de terrain du côté Sud-Est de la propriété en question afin de régulariser la situation;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu de céder au prix de 2\$ le pied carré aux propriétaires de la résidence située au 7, rue des Pins à Baie-des-Sables, soit Mesdames Valérie Ouellet, Cynthia Ouellet, Viviane Ouellet et Monsieur Michael Ouellet, une parcelle de terrain située sur une partie du lot 195-1 tel qu'identifié sur le plan préliminaire numéro 3107-1 préparé par Monsieur Jean-Marc Michaud, arpenteur-géomètre en date du 12 novembre 2012.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à signer tous les documents nécessaires (acte de cession) afin de procéder à cette transaction auprès d'un notaire au choix de l'acquéreur et aux frais de ce dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.3 Appui pour une étude d'impact sur la réforme de l'assurance-emploi

2013-104 APPUI POUR UNE ÉTUDE D'IMPACT SUR LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Considérant la réforme de l'assurance-emploi mise en application par le gouvernement fédéral;

Considérant que les modifications apportées à l'assurance-emploi dans le cadre de cette réforme auront des répercussions sur un grand nombre d'industries et de travailleurs au Canada;

Considérant que des membres du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées demandent depuis un an qu'une étude sur les changements apportés à l'assurance-emploi soit faite;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables demande aux membres du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées d'appuyer la motion qui sera présentée par des membres de ce même comité et dont le texte sera le suivant :

« Que le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées entreprenne une étude, dans toutes les régions du Canada, sur les changements au système d'assurance-emploi et leurs répercussions sur les industries et les travailleurs qui sont directement affectés et que cette étude débute dans les plus brefs délais».

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Le point suivant a été discuté :

- Suivi de la lettre du Comité pour la sauvegarde du quai concernant la réfection.

14. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Horaire de la vidange des boues de fosses septiques;
- Date de la cueillette printanière des gros rebuts.

15. Levée de l'assemblée

2013-105 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de lever la session à 21h50.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire